

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
 1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 37 — soir, Omnibus.  
 10 — 30 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Une dépêche de Vienne, en date du 17, annonce que tous les journaux, sans distinction de parti, repoussent unanimement et avec énergie la note de la Prusse du 4 août comme quelque chose dont on n'a pas encore eu d'exemple jusqu'ici dans les relations diplomatiques.

*L'Imparcial*, de Madrid, du 16 août, dit qu'une bande carliste, formée de cinq cents fantassins et cinquante cavaliers, a été battue par les troupes espagnoles à Audilla, province de Valence.

Tous les bagages sont tombés au pouvoir des troupes.

**LA COMMISSION DU SÉNAT.**

Lundi la commission du Sénat s'est réunie pour entendre les ministres.

MM. Magne, ministre des finances, Duvergier, garde des sceaux, de Forcade, ministre de l'intérieur, marquis de Chasseloup-Laubat, ministre président le conseil d'Etat, Gressier, ministre des travaux publics, maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, Bourbeau, ministre de l'instruction publique, de Parieu, vice-président du conseil d'Etat, assistaient à cette réunion.

La commission était présidée par M. Rouher, président du Sénat.

M. Rouher a fait connaître à MM. les ministres les modifications adoptées par la commission et les amendements sur lesquels elle a eu à délibérer.

On assure que la discussion a offert le plus vif intérêt.

M. Magne, M. de Chasseloup-Laubat, M. Duvergier, M. de Forcade, ont pris successivement la parole pour préciser la portée politique du sénatus-consulte et le sens exact de chacun de ses articles.

La commission a soutenu les modifications sur lesquelles elle a délibéré. Plusieurs de ses membres ont pris une part très-active au débat, notamment MM. Devienne, de Maupas, Boudet, vicomte de La Guéronnière, comte de Casabianca, Lacaze.

On assurait, le soir, que M. Rouher avait apporté dans ce débat toutes les ressources de son grand esprit, en appuyant de son autorité toutes les idées de modération et de conciliation.

La discussion paraît avoir porté principalement sur l'article 2 qui reconnaît la responsabilité ministérielle sans la définir.

Jeudi il y aura une nouvelle réunion à laquelle assisteront les ministres, pour faire connaître la décision du gouvernement et continuer la discussion des autres articles.

La commission n'a pas accepté l'amendement de M. Michel Chevalier, ayant pour but de faire un sénatus-consulte spécial de l'article 4 du sénatus-consulte, relatif à la publicité des séances du Sénat. Elle a décidé que cette disposition ne devait pas être détachée de l'ensemble du projet.

Une des plus importantes modifications qui paraissent avoir été adoptées par la commission est celle qui substituerait un sénatus-consulte à un décret impérial pour régler les rapports des grands corps de l'Etat entre eux.

Sous le régime parlementaire, cette réglementation a toujours eu la garantie de la loi, et le but de la nouvelle disposition, proposée par M. de Ségur d'Aguesseau, serait de revenir à ce système.

Le *Constitutionnel* annonce que la commission a pris en considération une proposition de M. de La Guéronnière, tendant à abroger, dans l'article 57 de la Constitution, l'exception qui autorise le gouvernement à choisir les maires en dehors des conseils municipaux.

**L'AMNISTIE.**

Il a fallu l'incident relatif à la santé de l'Empereur pour détourner l'attention de l'amnistie. Il faut louer, en toute justice, l'opportunité et l'habileté de cet acte d'initiative exécuté généralement et largement, sans aucune restriction. Du reste, cette amnistie vient peut-être aussi très à propos pour tirer le gouvernement des embarras où paraissait se trouver l'instruction judiciaire pour la découverte du grand complot qui se rattachait, disait-on, aux derniers troubles de Paris et des départements. MM. Ledru-Rollin et Félix Pyat, qui sont sous le coup de condamnations dont ils n'ont pas purgé la contumace, ne peuvent profiter de l'amnistie. Elle serait refusée par M. Henri Rochefort, dans une lettre dont on annonce la publication. MM. Victor Hugo et Louis Blanc ne profiteront pas sans doute plus de cette amnistie que de la précédente de 1859.

Le *Journal de Paris* assure que l'amnistie n'a été complètement décidée que samedi dans

la matinée. C'est M. de Chasseloup-Laubat qui a le plus vigoureusement insisté en faveur de cette mesure, comme c'est lui également qui s'est donné le plus de mal pour que la rédaction du sénatus-consulte fût aussi libérale que possible. En général, M. Schneider et M. Magne s'unissent à M. de Chasseloup-Laubat pour engager résolument le régime impérial dans les voies libérales et constitutionnelles. Les autres ministres sont tièdes en faveur des réformes. Quant à M. de Forcade de La Roquette, ministre de l'intérieur, il se déclare chaque jour un peu plus franchement pour les mesures de réaction. L'amnistie lui agréa aussi peu que le sénatus-consulte.

Les prisonniers détenus à Mazas, à Sainte-Pélagie et à la maison de santé de l'avenue d'Eylau, pour délits ou sous l'inculpation de délits de presse et politiques ont été prévenus de l'amnistie, dès une heure du matin, dans la nuit du 14 au 15, par les directeurs de ces divers établissements. Ils sont tous sortis à l'aube du jour. MM. Delescluze et Quentin étaient dès huit heures ou huit heures et demie, dans les bureaux du *Réveil*.

M. Rochefort est-il compris dans l'amnistie et peut-il rentrer en France sans s'exposer à être jeté à Sainte-Pélagie? Voilà ce que l'on se demande? Le *Journal de Paris* répond par l'affirmative, et il a raison, puisque le décret d'amnistie est absolu et ne fait aucune réserve.

Oui, dit le *Journal de Paris*, M. Rochefort est compris dans l'amnistie; mais non pas pour toutes les condamnations qu'il a subies.

**FEUILLETON.**

13

**L'ENFANT TROUVÉ,**

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

**PREMIÈRE PARTIE.**

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Le marquis fit une grimace dédaigneuse. Il répondit toutefois d'un air aimable :

— Bah ! il s'agit bien ici de ce rustre ! C'est à M. de Florian que nous devons cette dénomination. Ce M. de Florian a mis, vous le savez, les bergers à la mode... des bergers ridicules à force d'être languoureux et mignons. Mme la marquise, ma mère, aime beaucoup les pastorales, même les pastorales impossibles, et c'est elle qui a baptisé de la sorte ce carrefour de nos bois.

— Je vois que nous pensons de même sur la fade littérature de M. de Florian, reprit Blanche. C'est le premier point de contact que je remarque entre nos deux esprits.

— Laissez-moi croire que ce n'est pas le seul, répli-

qua Gaëtan avec un certain air de fatuité. Laissez-moi croire surtout qu'il en existera bientôt de plus intimes, de plus doux, entre... nos deux cœurs.

Il balbutia ces mots avec une apparence de maladresse qui ne manquait pas d'habileté.

Mlle de Flavigny venait de prendre place sur le banc de gazon. Elle leva la tête; aucun mécontentement, aucun embarras ne se reflétait dans son regard, qu'elle fixa gaiement sur son interlocuteur.

— Les croyances sont libres, dit-elle. Je ne peux pas vous empêcher de croire ce qui vous plaît. D'ailleurs, je ne demande pas mieux d'avoir avec Votre Seigneurie quelque communauté d'opinions et de sentiments.

Ce langage poli, dont la convenance cachait sans doute une pointe de raillerie, fut pris pour un encouragement par le présomptueux marquis. Un éclair de joie illumina son visage.

— Merci pour cette bonne parole ! dit-il d'un ton délié. Elle me fait espérer que sous peu nous nous entendrons à ravir.

Il attacha les chevaux par la bride aux branches d'un arbre, contre lequel il appuya son fusil de chasse damasquiné; puis il revint vers la jeune fille en cambrant sa taille avec une sorte de majesté. Il s'assit alors près d'elle sans hésitation. Mais presque aussitôt il se rappela pour la seconde fois ce que lui avait recommandé

la marquise d'Apremont, et il se composa promptement une attitude réservée, modeste, dont l'astuce ne put échapper tout-à-fait au coup-d'œil pénétrant de Mlle de Flavigny.

— Ah ! pardieu ! se disait-il, l'occasion est bonne, et j'en profiterai !

Après quelques paroles insignifiantes échangées sur la beauté du bois et les plaisirs de la chasse, Gaëtan vint, par une habile transition, à parler d'amour. L'amour est le grand thème qui inspire le plus de dithyrambes et de variations. Mais le marquis n'était pas homme à se complaire longtemps dans les sentimentalités poétiques, dans les délicatesses de l'allusion timide. Il ne tarda pas à hasarder une déclaration qui avait une certaine éloquence passionnée, mais qui manquait de prudence et de tact, adressée surtout à une jeune fille comme Blanche, alliant à beaucoup d'esprit naturel une véritable dignité de cœur. Tandis qu'il terminait son discours de rhétorique amoureuse, il se laissa tomber aux genoux de Mlle de Flavigny, s'empara brusquement de ses mains, qu'il couvrit de baisers ardents, et s'écria d'une voix éclatante :

— Oui, vous êtes divinement belle, et je vous adore ! Aimez-moi, ange du ciel ! ou je meurs à vos pieds !

Blanche s'était levée, elle avait essayé de dégager ses mains, mais sans y parvenir. Alors, rassemblant tout

ce qu'elle cachait en elle de sang-froid, d'ironie et de fermeté :

— Monsieur le marquis, dit-elle avec un calme moqueur, vous êtes vraiment expéditif. Vous aimez à prendre, à ce qu'il paraît, le plus court chemin pour arriver au but que vous vous proposez d'atteindre. Ce doit être parfois une bonne tactique. Seulement vous vous méprenez aujourd'hui. Vous oubliez, en effet, que vous n'êtes pas à Paris, dans les coulisses galantes de l'Opéra, mais en Poitou, au fond d'un bois séculaire, presque sacré. Vous oubliez surtout que vous ne vous adressez point à une danseuse équivoque, Flore ou Zéphirine, mais à une jeune fille respectée, qui se nomme Mlle Blanche de Flavigny. Allons, laissez-là mes mains, s'il vous plaît, car votre étreinte commence à les blesser. Une minute encore de cette violence, et vous y imprimerez une tache qui vous attirera mon mépris !

Ce dernier mot fit bondir Gaëtan. Il se redressa de toute sa hauteur. Un éclair sinistre jaillit du plus profond de son regard. Une colère soudaine agita les muscles de sa face. Mais il en comprima l'explosion.

— Vous êtes cruelle ! dit-il d'une voix qui s'efforçait d'être triste et qui était déclamatoire. En quoi ai-je pu mériter votre indignation ? L'amour que vous inspirez est-il donc un crime à vos yeux ? N'est-il pas naturel

Il est amnistié de la condamnation encourue par lui pour délit de presse en tant qu'auteur et publicateur de la *Lanterne*. Il est amnistié également de la dernière condamnation fort grave dont il a été frappé pour complicité dans le délit de colportage illicite, à propos de l'introduction frauduleuse de la *Lanterne* en France. Le décret d'amnistie stipule, en effet, l'anéantissement des délits et contraventions aux règlements sur la librairie et l'imprimerie, deux termes qui comprennent évidemment le colportage. Amnistié de ce chef, non-seulement M. Rochefort rentre en France; mais encore il redevient éligible sans contestation, puisqu'il recouvre la plénitude des droits civils, dont la 7<sup>e</sup> chambre l'avait privé.

Mais M. de Rochefort n'a pas été seulement frappé pour délit de presse et de colportage, il l'a été aussi pour délit de droit commun, pour coups et blessures portés à un imprimeur. De ce chef, il s'est vu infliger quatre mois de prison, dont il ne pourrait être relevé que par une grâce spéciale qu'il n'a point envie de demander et que l'Empereur, d'ailleurs, ne saurait accorder sans donner un légitime grief à l'imprimeur assailli et frappé dans son domicile. M. Rochefort, rentré en France, devra donc commencer par y faire quatre mois de prison.

Quant à la *Lanterne*, ce n'est pas une question de savoir si elle peut reparaitre. La suppression de ce journal périodique n'ayant été prononcée par aucun tribunal, M. Rochefort reste libre, même indépendamment de l'amnistie, de le publier comme devant.

#### LE PRINCE IMPÉRIAL AU CAMP DE CHALONS.

On lit dans le *Journal officiel* :

Le Prince Impérial, arrivé le 14, à cinq heures, au camp de Châlons, a été reçu par le général en chef et tout l'état-major, qui l'ont escorté jusqu'au quartier impérial.

Les troupes n'avaient pas pris les armes, mais un grand nombre de soldats de tous les corps s'étaient groupés sur la route parcourue par Son Altesse Impériale, et l'ont suivie des deux côtés du chemin en l'acclamant chaleureusement.

Dans la soirée, la Prince a eu à dîner le général en chef et les généraux de division. Il a assisté ensuite à la retraite aux flambeaux, qui a été, comme à l'ordinaire, d'un effet saisissant.

Le 15, la messe a été célébrée à huit heures et demie du matin, par M<sup>sr</sup> l'évêque de Châlons, qui était venu spontanément prêter son concours à la cérémonie religieuse dans cette grande solennité militaire et nationale. Après la messe, on a chanté le *Te Deum*.

Puis le Prince est monté à cheval, a passé devant le front des troupes formées en carré, et la distribution des récompenses a commencé.

Son Altesse Impériale a remis elle-même, comme fait l'Empereur, les croix et les médailles. C'est la première fois qu'elle remplissait cette fonction.

Immédiatement après, le Prince a procédé à la remise des titres d'avancement aux officiers et sous-officiers qui venaient d'être promus. Il y a eu dans chaque régiment deux et quelquefois trois sous-lieutenants nommés.

Cette première partie de la journée s'est terminée par un magnifique défilé des troupes, qui a été suivi d'une charge en bataille, au galop, de la division de cavalerie. Pendant le défilé, les cris les plus enthousiastes de : « Vive l'Empereur ! Vive le Prince Impérial ! » se sont fait entendre dans tous les rangs.

A deux heures, Son Altesse Impériale s'est rendue aux courses, et, le soir, après un grand dîner, où tous les généraux avaient été invités, il a été tiré un brillant feu d'artifice.

#### LE MARÉCHAL NIEL.

Né à Muret (Haute-Saône), le 4 octobre 1802, le maréchal Niel avait été admis, en 1821, à l'École polytechnique et, en 1823, à l'École d'application de Metz.

Lieutenant du génie en 1827, et capitaine en 1831, il s'embarqua, l'année suivante, pour l'Algérie, et sa conduite à la prise de Constantine lui valut les félicitations du ministre de la guerre et le grade de chef de bataillon.

Nommé lieutenant-colonel en 1842, colonel en 1846, il fut, en 1849, attaché à l'expédition de Rome, en qualité de chef d'état-major du génie, et les services qu'il rendit dans l'exercice de ces fonctions furent assez brillants pour que deux mois après il fût élevé au grade de général de brigade.

Ce fut lui qui eut mission d'aller à Gaëte porter au pape les clefs de la ville de Rome.

De retour en France, il fut chargé de la direction du génie au département de la guerre, entra en même temps aux comités supérieurs du génie et des fortifications et fut nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Le 30 avril 1853, il fut promu général de division.

Lorsque la guerre fut déclarée à la Russie, il fit partie du corps expéditionnaire de la Baltique et commanda le génie au siège de Bomarsund, dont la prise acheva de mettre en relief ses éclatantes qualités.

Au mois de janvier 1853, l'Empereur le nomma son aide-de-camp et l'envoya en Crimée avec mission de l'instruire de l'exacte situation de l'armée.

Trois mois plus tard, il prenait le commandement en chef du génie de l'armée d'Orient et dirigeait les travaux d'investissement de Sébastopol.

L'assaut de Malakoff (18 septembre 1855) lui valut les insignes de grand-croix de la Légion-d'Honneur.

Le 7 juin 1855, il fut nommé sénateur.

En 1858, l'Empereur le chargea de faire, auprès du roi Victor-Emmanuel la demande officielle de la main de la princesse Clotilde pour le prince Napoléon.

On sait la part glorieuse qu'il prit, comme commandant du 4<sup>e</sup> corps de l'armée des Alpes, à la campagne d'Italie, et notamment à la victoire de Solferino (24 juin 1859). L'Empereur le nomma maréchal de France sur le champ de bataille même.

Il avait succédé, comme ministre de la guerre, au maréchal Randon, le 20 janvier 1867, et l'on ne saurait oublier quelle activité et quel dévouement il apportait dans l'accomplissement de cette éminente fonction : on peut dire du maréchal Niel qu'il est mort à la tâche.

Le maréchal Niel était membre du conseil général de la Haute-Garonne.

Il laisse un fils qui est élève à l'école d'état-major.

Les funérailles du maréchal Niel ont eu lieu mardi à midi avec une imposante solennité, en rapport avec sa haute position comme maréchal de France et ministre de la guerre.

Dès onze heures du matin, la foule se dirigeait vers l'hôtel du ministère de la guerre et du côté des Invalides. Les divers détachements de la garnison de Paris prenaient position aux alentours du ministère.

Vers midi tout était disposé pour la cérémonie funèbre.

Le cercueil du maréchal reposait dans une chapelle ardente installée dans le vestibule de l'hôtel. La façade, la cour et la porte principale étaient tendues de noir et sur la draperie de deuil se détachaient des écussons portant l'initiale du maréchal.

A midi précis, le cercueil a été transporté sur le char, conduit par six chevaux tenus en mains, caparaçonnés de deuil.

Le char, d'une grande richesse, portait les écussons de l'éminent défunt. Les cordons du poêle étaient tenus par l'amiral Rigault de Genouilly, le maréchal Vaillant, M. Rouher, président du Sénat, et M. Schneider, président du Corps-Législatif.

Derrière le char venait un maître de cérémonie, portant, sur un coussin de velours grenat, les insignes du maréchal de France.

On remarquait aussi derrière le char le cheval de bataille du maréchal recouvert d'un crêpe avec étoiles d'argent.

Venait ensuite la famille du ministre de la guerre, puis les ministres, les sénateurs, les députés, le conseil d'Etat, le tribunal de première instance, le tribunal de commerce, etc., etc.

Comme on le pense bien, l'armée était largement représentée aux obsèques du ministre de la guerre.

On distinguait un grand nombre de généraux, d'officiers supérieurs de toutes armes.

Les officiers de la garde mobile étaient venus en grand nombre. Nous avons remarqué quelques officiers étrangers et, entre autres, deux officiers prussiens, le capitaine de Bulow et le capitaine de Stackradt.

Il nous est impossible de mentionner, même rapidement, toutes les classes de fonctionnaires et les administrations représentées à cette imposante cérémonie.

Ce que nous pouvons dire, c'est que le cortège était immense.

Après les députations et les représentants de l'Empereur et de l'armée, au premier rang desquels nous devons citer le général Fleury, venaient les voitures de la cour, celles de S. A. I. le prince Napoléon, dix voitures de la ville et un grand nombre de voitures particulières.

Les divers corps de l'armée de Paris formaient la haie sur le passage du cortège, qui, sortant de l'hôtel du ministère, rue Saint-Dominique, a pris la rue Solferino, le boulevard Saint-Germain, le quai d'Orsay, pour arriver aux Invalides.

Le maréchal Canrobert avait le commandement de toutes les troupes.

Aux Invalides qui avaient reçu une décoration funèbre d'un grand effet, la cérémonie a été très-imposante.

L'absoute a été donnée par Mgr Darboy, archevêque de Paris.

Le cercueil a été déposé dans une chapelle, jusqu'à l'heure où il sera porté à la gare d'Orléans pour être conduit à Muret, lieu de naissance du maréchal.

Pour les articles non signés : P. GODER.

#### Nouvelles Diverses.

On écrit de Paris, le 16 août :

La principale préoccupation du jour, c'est l'indisposition de l'Empereur qui, contrairement à l'annonce des journaux officiels, n'a pu encore partir aujourd'hui pour le camp de Châlons. La crise rhumatismale qui fait souffrir Sa Majesté n'est pas terminée. Le bruit court qu'un médecin spécialiste allemand pour la goutte et les rhumatismes, le professeur Chelius de Heidelberg, vient d'être appelé au château de Saint-Cloud. Il y a tout lieu de croire que l'Empereur ne retournera pas cette année au camp de Châlons.

— On lit dans le *Journal officiel* :

En exécution de la loi du 3 mai 1869, qui, comme on sait, a accordé une pension de 250 fr. aux anciens sous-officiers et soldats de la République et du premier Empire, le ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts a fait adresser aux préfets des départements plus de trente mille brevets qui ont été remis aux derniers survivants de nos grandes guerres, le jour même de la fête nationale et du centenaire de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>.

que votre éclat m'éblouisse et m'exalte? Et d'ailleurs ignorez-vous les espérances de nos deux familles? Ne soupçonnez-vous pas qu'on projette de nous unir? Dès lors, quoi de plus simple que je m'empresse à vous aimer et que j'ose vous le dire sans hésitation? Que parlez-vous de Paris et de l'Opéra? Est-ce qu'on se donne la peine de déclarer aux Flores et aux Zéphirines qu'on les aime! On leur donne des diamants, un carrosse, et cela suffit. Mais on garde son cœur, — un cœur sans tache, un cœur plein de tendresse et de dévouement, — pour l'offrir à celle qui en est vraiment digne par sa noblesse, son esprit et sa beauté. Ne vous offensez donc pas de ma hardiesse, elle me vient de mon amour! Laissez-moi être votre adorateur, surtout si vous ne répugnez pas à ce que je devienne votre époux!

Cette verve, où se montrait une certaine adresse, n'eut cependant pas le don de toucher Blanche de Flavigny. Cela tenait à plusieurs raisons. Non-seulement elle était en défiance du marquis, grâce à ce que lui avait dit Raoul; mais encore les allures à la fois insinuantes et audacieuses de Gaëtan lui déplaisaient d'instinct. Avec sa pénétration féminine, elle avait bien vite deviné que, s'il pouvait ardemment s'éprendre des grâces toutes physiques d'une femme, il devait aussi être fort alléché par les séductions d'une brillante dot. Or le soupçon, la presque certitude même d'être aimée

si grossièrement, lui causait une sorte de dégoût; elle s'offensait de plus en plus d'une déclaration à brûle-pourpoint qui lui semblait devoir cacher de si honteux sentiments.

Le marquis avait abandonné les mains de la jeune fille. Elle était libre et se dirigea vers l'arbre où son cheval était attaché. Tout en marchant, elle répondit d'un ton sec :

— J'ignore, monsieur le marquis, quels sont les projets de ma famille en ce qui me concerne. Mais je vous assure que, si je me marie jamais, l'époux que j'aurai choisi sera un modèle de délicatesse et de loyauté.

— Comment l'entendez-vous? demanda Gaëtan en fronçant le sourcil. Est-ce à dire que je dois renoncer à l'espoir d'obtenir votre main?

— Sans doute, si vous ne réalisez pas le type que mon esprit a conçu.

— Et que faut-il faire pour s'élever jusqu'à l'idéal que caresse votre imagination?

— Juste le contraire de ce que vous vous permettez avec moi, que vous connaissez à peine.

— Mais quelle si grande faute ai-je donc commise, juste ciel!

Blanche avait mis le pied dans l'étrier. Sur le point de s'élanter à cheval, elle laissa tomber un regard de

fier dédain sur Gaëtan, qui l'avait suivie et se tenait devant elle, sombre, presque menaçant.

— Vous venez d'abuser de ma confiance et de votre hospitalité, répondit-elle, et c'est là une mauvaise action, monsieur le marquis.

Elle fit un mouvement pour sauter en selle, mais Gaëtan saisit un pli de sa robe d'amazone et la retint.

— Vous ne partirez pas ainsi, dit-il, la lèvre crispée et l'œil fulgurant.

— Pourquoi, je vous prie? demanda-t-elle avec un secret effroi.

— Parce que je ne veux pas que vous me quittiez sans m'avoir entendu et sans m'avoir pardonné, répondit-il.

Il y avait dans son attitude et dans sa physionomie une assurance qui contrastait étrangement avec l'humilité de son langage, lequel impliquait un repentir.

— Soit, je vous pardonne, murmura la jeune fille, ayant hâte de terminer une scène dont souffrait sa dignité.

Cette parole indulgente fut mal interprétée par le marquis. Il y vit une faiblesse et un encouragement. Sa hardiesse s'en accrût.

— Maintenant, ajouta-t-il, un mot, un seul mot qui me permette de croire que vous pourrez m'aimer!

— Je ne dis jamais ce que je ne pense pas! répliqua

Blanche résolument.

Puis elle reprit :

— J'entends la chasse, elle se rapproche. Laissez-moi la rejoindre! Mon absence doit inquiéter les miens.

Gaëtan prêta l'oreille aux aboiements des meutes et aux fanfares des cors qui recommençaient de plus belle. Mais tout cela retentissait dans les profondeurs des bois. Le visage du marquis s'anima d'un sourire goguenard.

— Bah! dit-il, vous vous trompez, chère Blanche. La chasse s'éloigne au lieu de se diriger vers nous. Le cerf a débouché loin d'ici. Il a dû s'élaner en plaine. Peut-être fera-t-il un retour de ce côté. Attendons, croyez-moi. Nous sommes seuls, mais ne craignez rien : ne suis-je pas gentilhomme?

— Un gentilhomme ne retient pas une femme malgré elle. Je vous le répète, laissez-moi partir, ou, sur mon âme, je vous haïrai.

Mlle de Flavigny était très-pâle; il y avait de la frayeur dans son émotion. Le marquis semblait irrésolu. Il comprenait qu'il avait fait fausse route, qu'il venait d'aventurer, par un excès d'ardeur et de présomption, les projets d'avenir que sa mère avait formés. Cependant il était trop infatué de lui-même et trop libéral pour croire à l'entière sincérité de Blanche. Comme

— On assure, dit la *Presse*, que la nomination du maréchal de Mac Mahon au ministère de la guerre a été décidée dans le conseil tenu samedi à Saint-Cloud.

Le gouverneur général de l'Algérie aurait été mandé d'urgence à Paris par une dépêche télégraphique.

— Des pétitions demandant la réorganisation de la garde nationale se signent dans plusieurs villes, à Saint-Quentin, à Château-Thierry, à Bordeaux, dans une discussion municipale, à propos des troubles de juin dernier, un membre du conseil a soulevé cette importante question.

— Le *Journal officiel* publie un décret qui porte que la dépense résultant des obsèques de M. le maréchal Niel, ministre de la guerre, sera supportée par l'Etat.

Les fabriques n'auront droit à aucune remise sur les fournitures faites pour ces obsèques.

— Le maréchal Niel a reçu, avec les plus vifs sentiments de piété, le sacrement de l'extrême-onction et la communion en viatique, sans qu'aucun accident en soit résulté, malgré la grave maladie de l'estomac qui, depuis quinze jours, ne pouvait garder aucun aliment.

— Le bruit s'est répandu, ces jours-ci, que le gouvernement exigeait des personnes faisant partie de la garde mobile le remboursement du prix de leur uniforme.

Il y a là une erreur.

La réclamation dont il s'agit s'adresse exclusivement aux gardes mobiles qui se sont fait exonérer dans l'armée. Le gouvernement ayant eu déjà un uniforme à fournir à leurs remplaçants, il est naturel qu'ils soient appelés à payer celui qu'on leur fournit personnellement aujourd'hui.

— Un incendie considérable a éclaté dans l'arsenal de Civita-Vecchia, Voici les renseignements qu'on transmet de cette ville à l'*Unita cattolica* sur ce sinistre :

« Hier soir, à six heures, un incendie éclaté dans notre arsenal, magnifique construction du Bernini. Le feu avait pris à l'improviste dans le premier chantier à gauche, où se trouvait entassée une grande quantité de foin et de paille pour les fourrages de l'armée française.

» En voyant les premières flammes, le factionnaire appela au secours ; tous nos soldats, tous les soldats français qui se trouvaient dans le fort voisin Michelangelo, ainsi que tous les matelots du port sont immédiatement accourus. Mais on comprend aisément qu'il était impossible de se rendre maître, même dans les premiers moments, du feu qui avait pris à de pareilles matières.

» Les flammes se sont bientôt communiquées au second chantier. Le petit remorqueur à vapeur *San Guisepe*, construit en fer, s'y trouvait en réparation. Il y avait aussi une

quantité considérable de bois de charpente, un grand nombre de sacs d'avoine et d'orge appartenant à l'armée française.

» A la première nouvelle de ce désastre, le délégué apostolique, Mgr Scapitta, l'ingénieur du gouvernement, les officiers du génie pontifical, toutes nos troupes et toutes les troupes françaises avec leurs officiers sont accourus sur les lieux.

» Grâce à l'activité et au zèle de tous, l'incendie, qui avait déjà pris un aspect formidable, a été isolé et circonscrit à ces deux chantiers.

» On a rompu et fermé immédiatement les communications des conduits du gaz pour empêcher une explosion éventuelle. Des pompes ont été placées cà et là afin de diminuer la violence de l'incendie. On n'a eu à déplorer aucun désordre ni aucun accident parmi la foule occupée à restreindre l'incendie.

« Le feu continue encore ce matin, consommant lentement les matières inflammables accumulées dans les deux chantiers ; mais il n'y a plus rien à craindre.

» Les dommages causés par cet incendie consistent en la perte des fourrages, du navire *San Giuseppe*, de bois de construction, et en la ruine des grandes *teltoies* des chantiers. Ils ne s'élèvent peut-être pas en tout à un demi-million de francs. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les fêtes de Saumur se sont terminées, mardi, par le carrousel que donne si gracieusement l'Ecole de cavalerie. Les diverses courses des bagues, des têtes ont été exécutées avec plus d'adresse que jamais, et les nombreux spectateurs ne pouvaient se lasser d'admirer la belle tenue et le savoir de ces jeunes officiers appelés à répandre dans toute l'armée les principes équestres qu'ils reçoivent à Saumur de maîtres justement célèbres.

La foule était aussi compacte que les années précédentes : c'est toujours même encombrement sur les tribunes, même affluence sur les talus de la levée d'Enceinte, et autour de la carrière qui paraît trop étroite en pareille circonstance.

Dans la tribune du centre, on remarquait, à côté de M. le général Michel, M. le Général de division de Nantes, M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Sous-Préfet de Saumur et les hauts fonctionnaires du département. M<sup>me</sup> Michel faisait les honneurs aux nombreuses dames qui avaient pris place à côté d'elle sous cette même tente, et chacun se félicitait de son aimable réception.

Le conseil municipal de Saumur, dans sa séance d'hier 18, a émis le vœu que le maire fût nommé directement par les électeurs.

Les adjoints seraient également désignés par le suffrage universel.

Dans la même séance, le conseil a voté un supplément de 200,000 fr. pour le chemin de fer de Poitiers à Saumur. Ce nouveau vote porte à 300,000 fr. la subvention de la ville de Saumur pour la ligne projetée. Le paiement se ferait en 10 annuités à partir du jour de l'ouverture des travaux.

Le ballon de M. Godard est descendu, après une ascension des plus heureuses, à 80 kilomètres de Saumur environ, sur le territoire de la commune de Thénézay et à 10 kilomètres de Parthenay (Deux-Sèvres).

La descente s'est faite dans les conditions les plus favorables.

M. Godard, n'ayant pas pris terre près d'une voie ferrée, a chargé son ballon et sa nacelle sur une charrette et est revenu à Saumur à petites journées.

Les aéronautes ont déclaré avoir rarement rencontré dans leurs ascensions un panorama aussi grandiose que celui de notre pays : les deux vallées de la Loire et du Thouet se dessinent, disent-ils, admirablement.

Lundi soir, un jeune enfant a encore passé sous les roues d'une voiture, dans la rue Royale. Heureusement que les suites de cet accident ne lui seront pas aussi funestes qu'on aurait pu le craindre ; mais sa mère, vivement émue, serait plus malade que la petite victime.

Dimanche dernier, vers deux heures du soir, une épaisse fumée sortait de la fenêtre du premier d'une maison occupée, à Vihiers, par M<sup>me</sup> veuve Benestean. Le feu consumait du lin broyé et non broyé, de la laine, du fil, du linge, etc.

Les voisins et les gendarmes sont promptement parvenus à se rendre maîtres du feu, en jetant dans la rue toutes ces matières à moitié consumées. Malgré tout l'empressement apporté au sauvetage, la perte s'élève à 500 fr. environ, non couverts par une assurance.

Le feu avait été mis par un enfant de cinq ans, qui avait trouvé à sa portée des allumettes chimiques.

L'ouverture de la chasse est fixée au dimanche 29 août prochain, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire.

Voici un moyen de faire grossir les poires, emprunté à l'*Echo de la Lys* :

« J'ai vu l'an dernier, dit M. Van Lil, un superbe fruit du poids énorme de 1,500 grammes, obtenu par un cultivateur de Norrent-Fontes (Pas-de-Calais), sur un espalier de bon chrétien d'Espagne.

» Voici le procédé très-simple mis en pratique pour l'obtention de ce fruit monstrueux. Quelques jours après que ce fruit fut noué, le

cultivateur l'introduisit dans un grand globe de verre très-clair, en ayant soin d'y verser en même temps une petite quantité d'eau qu'il renouvelait chaque fois qu'elle s'était évaporée. Pendant les journées très-chaudes, elle s'évaporait très-vite ; alors il en versait plus qu'à l'ordinaire.

» Quand il fut question de cueillir la poire, il fallut briser le globe, qui était presque rempli. C'est l'addition de l'eau qui mérite de fixer ici l'attention. »

Le journal d'Aire oublie de dire à ses lecteurs, combien, avec ce procédé, coûterait le fruit obtenu.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Hier matin a eu lieu, au palais de Saint-Cloud, la réunion semi-hebdomadaire habituelle des ministres sous la présidence de l'Empereur.

Sa Majesté paraissait presque entièrement remise de son indisposition de ces jours derniers.

La *Gazette du Nord* réfutant un article de la *Correspondance de Rome* dit que l'entente entre tous les gouvernements allemands est assurée sur ce point, que si les résolutions du concile portent atteinte aux bons rapports des pouvoirs spirituel et temporel, il y aura accord pour la résistance commune.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### CRÈME DE BISMUTH

DU DOCTEUR QUESNEVILLE

Contre diarrhées, dysenteries, coliques, maux d'estomac, dyspepsies. (*Antich.*) Préférable à la poudre de bismuth des pharmacies ; 1/2 flac., 5 fr.

### PAST. PHÉNIQUÉES D<sup>r</sup> Q.

Spéciales contre les voix fatiguées, les enrrouements, la mauvaise haleine, etc. Flacon, 1 fr. 40.

### EAU PHÉNIQUÉE D<sup>r</sup> Q.

S'emploie en boissons, lotions, injections contre le vice dartreux, la pustule maligne, les fièvres puerpérales, typhoïdes et intermittentes, etc. (*Antich.*) Flacon, 1 fr. 40 ; litre, 4 fr. 50.

### ACIDE PHÉNIQUE D<sup>r</sup> Q.

Contre piqûres et morsures venimeuses. Flacon de poche, 2 fr. 50 ; avec fl. d'eau phéniquée, 3 fr. 80.

D<sup>r</sup> QUESNEVILLE, Rue de Bucy, 12, Paris.

### MONITEUR

SCIENTIFIQUE QUESNEVILLE

Abonnement au 1<sup>er</sup> janvier ou au 1<sup>er</sup> juillet. 20 fr. par an. — Rue de Bucy, 12, à Paris.

presque tous les grands débauchés, il ne croyait guère à la force des sentiments honnêtes. Pour les vaincre, pensait-il, il suffit le plus souvent de brusquer les choses et d'oser, surtout auprès de celles que la peur commence à dominer. D'ailleurs, il était allé si loin déjà qu'il avait tout à gagner, peu à perdre, selon lui, en ne cherchant point à reculer. A ses yeux la retraite était une maladresse et un danger. Il devait donc s'efforcer de compromettre la belle enfant vis-à-vis d'elle-même, afin qu'elle n'eût plus le courage de l'accuser. Une jeune fille se tait pour n'avoir point à rougir même innocemment.

Après avoir lancé autour de lui un coup-d'œil rapide, et s'être convaincu que le carrefour était toujours solitaire, le marquis enlaça vivement de ses bras la taille souple de Blanche, et ses lèvres osèrent effleurer celles de Mlle de Flavigny.

Un cri se fit entendre, cri de dégoût et de terreur.

— Mon gentilhomme, dit aussitôt une voix sévère, celui qui violente une femme a le cœur d'un bandit ?

Gaëtan lâcha prise et recula de trois pas. Il était rouge, tremblant, furieux. Son regard alla frapper en droite ligne celui qui venait de proférer l'énergique parole de réprobation.

C'était un petit vieillard vêtu comme un paysan, portant une veste de gros drap, une culotte de toile,

des guêtres de cuir et des sabots. Un chapeau de feutre rond, à larges bords, couvrait son front ridé d'où s'échappaient des touffes de cheveux blancs. Sous son costume rustique il avait une expression intelligente et distinguée qui se remarquait tout de suite. Un reflet de tristesse profonde, qu'un sentiment d'indignation redoublait encore, assombrissait son visage, dont les traits étaient cependant réguliers et doux. Une belle âme devait animer le corps un peu grêle de ce vieillard, car, en dépit de l'humilité de ses vêtements et des proportions exigües de sa taille, tout en lui offrait le caractère saisissant de l'élévation et de la majesté.

Il se tenait debout, appuyé sur un bâton noueux, au bord d'un sentier, dont les replis l'avaient caché jusque-là. Son intervention inattendue permit à Blanche de remonter à cheval et de s'éloigner rapidement.

Le marquis saisit son fusil de chasse et se dirigea vers le vieillard.

— De quel droit te mêles-tu de mes affaires, maintenant ? lui demanda-t-il, irrité. Qui es-tu ?

— Je suis un honnête homme, répliqua l'étranger. Votre conscience vous permet-elle d'en dire autant de vous-même ?

— Insolent !

Et le marquis mit son fusil en joue. Le vieillard entendit siffler une balle à son oreille. Il ne sourcilla pas.

— Cela s'appelle une tentative d'assassinat, dit-il avec calme et fermeté.

— Tu te trompes, coquin ! ricana Gaëtan, s'armant de son couteau de chasse. C'est un châtiement de ton impudence et tu le subiras !

Il s'élança pour frapper, mais deux cris l'arrêtèrent brusquement.

— Marquis Gaëtan d'Apremont, dit une voix solennelle, vous êtes un infâme !

— Marquis Gaëtan d'Apremont, reprit une voix éclatante, vous êtes un lâche !

Deux cavaliers venaient d'apparaître à une extrémité du carrefour. L'un était le marquis de Lescure, l'autre le comte de La Rochejaquelein. Gaëtan les reconnut. Il resta comme pétrifié.

— Nous ne foulerons pas plus longtemps ce domaine déshonoré par un gentilhomme, déclara Louis de Lescure. Adieu !

— Nous serons à vos ordres partout où il vous plaira de nous rejoindre ! ajouta Henri de La Rochejaquelein. Adieu !

Ils firent volte-face et partirent au galop.

Le vieillard n'avait pas bougé. Avec une bizarre fixité il regardait Gaëtan. Celui-ci avait peine à secouer la torpeur dont il était saisi. Soudain sa colère fit explosion.

— Ah ! tôt ou tard je me vengerai d'eux ! s'écria-t-il.

Apercevant le vieillard, il reprit exaspéré :

— Va-t'en, misérable ! ou prends garde à toi !

L'inconnu se remit lentement en marche. Il était tout pensif, tout soucieux.

— Non ! murmurait-il, ce ne peut être lui !... Si c'était lui, cependant !

A cette pensée mystérieuse son œil triste et doux s'éclaira du feu de la haine. Il retourna vivement la tête, puis il s'arrêta. Mais le marquis venait de monter à cheval. Il s'élançait dans la direction où l'on entendait résonner le bruit des cors, des chiens et des chasseurs.

— A la grâce du diable ! répétait-il en coupant l'air avec sa cravache.

(La suite au prochain numéro.)

Le journal officiel de Rome doit publier aujourd'hui l'annonce de l'exposition universelle qui aura lieu pendant le Concile. L'emplacement choisi répond à merveille à l'entreprise : c'est le cloître de Sainte-Marie-des-Anges, vaste conception de Michel Ange dans les termes de Dioclétien.

SOMMAIRE DU TEXTE ET DES GRAVURES CONTENUS dans le numéro de l'ILLUSTRATION de cette semaine (14 août 1869).

Texte : Le prince de la Tour d'Auvergne. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le drapeau des sapeurs-pompiers de la ville de Paris. — Le câble transatlantique français (fin). — Voyages excentriques : Un drame au fond de l'Océan, par M. Richard Cortambert (suite). — La Nouvelle-Calédonie. — Un incendie à Port-Saïd. — Les Théâtres. — Le major général Frémont. — Les environs de Paris : Montmorency. — L'Isthme de Suez.

— Bibliographie. — Le Trésor de Tarse. — Le Gyps-Impressor. — Revue des affaires financières. — Compagnie du Canal de Suez. — Le revolver Galand.

Gravures : Le prince de la Tour d'Auvergne. — Remise d'un drapeau aux sapeurs-pompiers de la ville de Paris. — Câble transatlantique français : Recherches de la partie défectueuse du câble. — Rupture du câble. — Opération de la soudure du câble. — Nouvelle Calédonie : Vue de Nouméa ; — Établissement de colonisation pénitentiaire, à Bourai ; — Poste de Canada. — Égypte : Incendie du quartier arabe, à Port-Saïd ; — Campement des Arabes incen-

diés après le désastre. — Le major-général Frémont. — Les environs de Paris : Montmorency. — Le Trésor de Tarse (8 gravures). — Nouveau revolver Galand. — Rébus.

Les médecins conseillent à toute personne, soucieuse des soins de la bouche et de la conservation des dents l'emploi quotidien de l'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn.

Ce produit hors ligne, entré aujourd'hui dans la consommation générale, a été récompensé aux Expositions de Paris 1867 et du Havre 1868, et honoré du brevet de Fournisseur de S. M. l'Impératrice. Préparé avec des

soins inusités, contenu dans des flacons élégants et commodes, il est cependant vendu 40 0/0 moins cher que les produits analogues.

L'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn se trouve en France et à l'étranger, chez tous les coiffeurs et parfumeurs. — Dépôt général à Paris, chez MM. V. Achard et C<sup>o</sup>, 44, rue des Petites Écuries.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ÉDOUARD ROSSIGNOL.

Les créanciers de la faillite du sieur Edouard Rossignol, mercier et cordonnier à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mardi 24 août prochain, à midi.

Le Greffier du Tribunal, (544) Ch. PÉTON.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Petit Pré, appartenant à M<sup>me</sup> V. Bodineau, occupée par M<sup>me</sup> Rayneau et autres. S'adresser audit notaire. (515)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, IMMEUBLES

- A Saumur.
- 1<sup>e</sup> Belle maison, grand jardin, remise, écurie, rue de Bordeaux.
  - 2<sup>e</sup> Maison et jardin, rue de Bordeaux.
  - 3<sup>e</sup> Grande maison, propre au commerce, remise, écurie, rue d'Orléans.
  - 4<sup>e</sup> Maison, très-vaste, rue de la Tonnelle.
  - 5<sup>e</sup> Maison, même rue de la Tonnelle.
  - 6<sup>e</sup> Maison, rue du Portail-Louis.
  - 7<sup>e</sup> Maison, rue du Portail-Louis et rue de la Petite-Douve.
  - 8<sup>e</sup> Maison, rue de l'Ancienne-Messagerie.
  - 9<sup>e</sup> Maison, remise, écurie, rue du Petit-Mail.
  - 10<sup>e</sup> Maison, remise, écurie, cour, jardin, à Nantilly, près le Jardin des Plantes.
  - 11<sup>e</sup> Maison et jardin, au Champ-de-Foire.
  - 12<sup>e</sup> Maison et cave dans le roc, rue de Fenet.
  - 13<sup>e</sup> Maison, sur les Ponts, rue du Roi René.
  - 14<sup>e</sup> Maison, sur les Ponts, rue des Capucins.
  - 15<sup>e</sup> Maison, rue de la Croix-Verte.
  - 16<sup>e</sup> Caves en roc, à Nantilly, rue de l'Hôtel-Dieu.
- S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (525)

MAISON, CAFÉ ET RESTAURANT BEUROIS

Place du Roi-René, à Saumur, A VENDRE OU A ARRENTER, Avec ou sans ses accessoires. Les paiements à la volonté de l'acquéreur. S'adresser à M. BEUROIS. (537)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE

Après décès.

Le lundi 23 août 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans le magasin de feu M. CEBRON, marchand de rouennerie à Saumur, rue Saint-Jean, à la vente publique aux enchères de toutes les marchandises et le mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

- 400 mètres de drap noir, cuir-laine, satin, Elbeuf et pantalons de fantaisie ;
- 450 id. de tartanelle fantaisie et unie, tartan et flanelle ;
- 800 id. orléans, mérinos, cachemire et popeline ;
- 400 id. reps ;
- 550 id. robes fantaisie ;
- 500 id. indiennes ;
- 300 id. cotons fantaisie ;
- 200 id. flanelle santé ;
- 420 id. coutils et treillis pour pantalons ;
- 300 id. cotons pour pantalons ;
- 580 id. toile fil ;
- 300 id. calicot et toile coton ;
- 200 id. percale et mousseline ;
- 800 id. futaine, percaline, croisé glacé, etc. ;
- 250 id. grisette.

Quantité de couteil pour couettes, finettes grise et blanche, toile paillassé, brillanté, devants de gilets en soie, velours et fantaisie, redingote, serge, molleton, velours péruvienne, bourette et autres étoffes, devants de chemises, foulards en soie, 40 douzaines de mouchoirs de poche en fil, etc., etc.

Trois comptoirs en chêne, rayons et appareils à gaz.

Mobilier : Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, édredons, beaux draps, serviettes, essuie-mains, nappes, effets, commodes, fauteuils, glaces, pendules, flambeaux, guéridons, table et chaises de salle à manger, montre en or, argenterie, porcelaine, cristaux, bons vins rouge et blanc en bouteilles, batterie de cuisine, bois à brûler, bouteilles vides et autres objets.

La vente commencera par les marchandises.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 20, comprenant quatre chambres à coucher, salle à manger, salon, cuisine, cave et servitudes. S'adresser rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 20.

Un Monsieur seul, d'un âge raisonnable, demande une dame de 28 à 35 ans, ayant reçu de l'éducation ; bons appointements. Écrire franco à Nantes, à M. C. F., poste restante. (341)

Il a été trouvé dimanche 15 août, rue de Nantilly, un porte-monnaie contenant une certaine somme en or et argent. Le réclamer à M. Jean AUBIN, à Varrains. (343)

Une maison de commerce demande un homme d'une trentaine d'années et un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

Un homme marié demande un emploi dans le commerce. S'adresser au bureau du journal.

ART DENTAIRE.

Le docteur Belmant, dentiste à Paris, grande rue des Balagnolles, n<sup>o</sup> 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

Brevetées s. g. d. g., de 50 à 400 francs.

JACOB

FABRICANT,

314, rue Saint-Martin, à Paris.

Toutes machines sont garanties sur factures. — Fournitures et accessoires facultatifs. — Atelier spécial de réparations pour tous systèmes de machines. BARBEY, dépositaire, rue Saint-Jean, 36, à Saumur.

Machine garantie silencieuse, pour familles. — Piqûres sans envers et indécousables, avec tous les guides et accessoires.

175 francs, 10 0/0 d'escompte au comptant.

A VENDRE Un excellent chien courant, race bigle, âgé de trois ans. S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTÉS. MAISON G. GABORIT, RUE SAINT-JEAN. On demande un apprenti.

Le Journal financier L'UNION DES ACTIONNAIRES (Troisième Année)

LE SEUL paraissant DEUX FOIS par semaine LES MARDIS et les VENDREDIS

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS : Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France). Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 AOUT.			BOURSE DU 18 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	73 05	"	"	73 05	"	"
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	104 50	"	"	104 90	"	"
Obligations du Trésor. . . . .	492 50	"	"	495	"	2 50
Banque de France. . . . .	2900	"	"	2900	"	"
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1765	"	5	1780	"	15
Crédit Foncier colonial. . . . .	415	"	10	410	"	5
Crédit Agricole. . . . .	645	"	5	638 75	"	6 25
Crédit industriel. . . . .	660	"	"	660	"	"
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	227 50	12 50	"	232 50	5	"
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	698 75	"	1 25	695	"	3 75
Orléans (estampillé). . . . .	970	"	1 25	970	"	"
Orléans, nouveau. . . . .	"	"	"	"	"	"
Nord (actions anciennes). . . . .	1168 75	8 75	"	1110	"	1 25
Est. . . . .	598 75	"	1 25	598 75	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	992 50	"	"	992 50	"	"
Lyon nouveau. . . . .	"	"	"	"	"	"
Midi. . . . .	617 50	"	"	618 75	1 25	"
Ouest. . . . .	608 75	2 50	"	607 50	"	1 25
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1640	"	"	1652 50	12 50	"
Canal de Suez. . . . .	510	"	3 75	512 50	2 50	"
Transatlantiques. . . . .	280	"	"	280	"	"
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	55 85	"	10	56	"	15
Autrichiens. . . . .	831 25	3 75	5	835	"	3 75
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	557 50	7 50	"	555	"	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	54 50	"	50	54 50	"	"
Romains. . . . .	55	"	"	55	"	"
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	292 50	2 50	"	295	"	2 50
Saragosse. . . . .	68	"	"	68	"	"
Séville-Xérés-Séville. . . . .	"	"	"	"	"	"
Nord-Espagne. . . . .	"	"	"	"	"	"
Compagnie immobilière. . . . .	97 50	10	"	98 75	1 25	"
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	343 25	"	"	342 75	"	"
Orléans. . . . .	336	"	"	336	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	332	"	"	333	"	"
Ouest. . . . .	331	"	"	333	"	"
Midi. . . . .	330	"	"	329 75	"	"
Est. . . . .	334	"	"	333 50	"	"

Saumur, P. GODET, imprimeur. Certifié par l'imprimeur soussigné.